

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 15

présenté par  
M. Tardy

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 29, substituer aux mots :

« , de travail à temps partiel et de mixité des emplois »

les mots :

« et de travail à temps partiel ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La « mixité des emplois » ne saurait être une priorité dans les attributions des commissions. C'est surtout au moment de la formation que cette question peut être traitée.